



## DEMANDE DE PRIX (RFQ) (TRAVAUX)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 11/04/2017 REFERENCE : RFQ/UNDP/HAI/17/035
-------------------------------	--

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix **Hors taxes** au titre de **travaux de construction des locaux départementaux de l'OPC en deux lots (1 : Jérémie et 3 : Saint Marc)**, tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **25/04/2017** à 16 h00 heure locale de Port au Prince, à l'adresse suivante :

Par courrier :

**Unité des Achats**  
14, Rue Reimbold  
Bourdon,  
Port-au-Prince, Haiti

**Ou** par courrier électronique à [procurement.ht@undp.org](mailto:procurement.ht@undp.org)

Avec mention obligatoire dans l'objet de la Réf. **RFQ/UNDP/HAI/17/035**

Les offres de prix soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser 5 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à un seul envoi par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la



date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010]	<input type="checkbox"/> DAP Jérémie et St Marc
Le dédouanement <sup>1</sup> , si nécessaire, sera à la charge :	N/A
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison	Jérémie et St Marc
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	<input type="checkbox"/> <b>Immédiatement à la signature du contrat.</b> <b>Durée des travaux : 45 jours ouvrables</b>
Exigences en matière de conditionnement	N/A
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Gourde Haïtienne
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>3</sup>	Les prix doivent être hors taxes
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>25/04/2017</b>
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Français ou <input type="checkbox"/> Anglais
Documents à fournir <sup>4</sup> Documents requis qui doivent être fournis pour établir l'admissibilité des soumissionnaires (sous la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent</li> <li>• L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale</li> <li>• Le Certificat de visite de lieu/site de construction ;</li> </ul>

<sup>1</sup> Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

<sup>2</sup> Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

<sup>3</sup> Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

<sup>4</sup> Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.



forme de « copies certifiées conformes » uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau reprenant une liste des prestations similaires durant les 3 dernières années et la valeur de leurs contrats ;</li> <li>• Des attestations de bonne exécution des 3 clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des 3 dernières années ;</li> <li>• Une liste des références bancaires (nom de la banque, adresse, numéro de compte, Swift code) ;</li> <li>• Liste exhaustive des équipements et véhicules à la disposition du soumissionnaire pour l'exécution des travaux ;</li> <li>• Chronogramme détaillé d'exécution des travaux.</li> </ul>
Visite obligatoire des sites	<p><b>Une visite obligatoire des sites aura lieu suivant le programme ci-après :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Saint Marc le 19 avril 2017 à 11h</b></li> <li>• <b>Jérémie le 21 avril 2017 à 9h 00</b></li> </ul> <p>La visite sera organisée par le Maître d'Ouvrage en compagnie du Maître d'Œuvre ; les firmes intéressées à soumissionner sont vivement invitées à participer à cette visite du site de sites. Une liste de présence sera préparée lors de la visite et certificat sera délivré après la visite ; une copie du certificat devra accompagner l'offre du soumissionnaire. A noter que la recevabilité de toute offre est sujette à la présence du soumissionnaire à cette visite du site de chantier.</p>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 90 jours  <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de ce qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> Non autorisées.
Conditions de paiement <sup>5</sup>	<input type="checkbox"/> <b>À la signature du Contrat : 15% du total</b> <i>(A la soumission de la garantie de bonne exécution représentant 10% du total)</i> <input type="checkbox"/> <b>À 40% du taux de réalisation des travaux : 40% du total</b> <input type="checkbox"/> <b>À 75% du taux de réalisation des travaux: 25% du total</b> <input type="checkbox"/> <b>À 100% du taux de réalisation des travaux et la réception provisoire:20% du total</b>

<sup>5</sup> Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

	<b>La restitution de la garantie de bonne exécution de 10% du montant total se fera après la réception définitive (6 mois après la réception provisoire)</b>
Indemnité forfaitaire	Tout retard de livraison entrainera l'application de pénalités de retard équivalent à 0,5% du cout total du marché pour chaque semaine de retard
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> Conformité aux exigences relatives aux caractéristiques techniques du Cahier de Charges <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input type="checkbox"/> Conformité aux délais d'exécution des travaux requis dans le document d'appel d'offres <input type="checkbox"/> Conformité aux exigences relatives aux caractéristiques techniques du Cahier de Charges <input type="checkbox"/> Participation à la visite du site de sites <input type="checkbox"/> Liste des prestations similaires durant les 3 dernières années et la valeur de leurs contrats <input type="checkbox"/> Liste des équipements/matériels à la disposition du soumissionnaire pour l'exécution des travaux
Examen des offres	<p>Le PNUD examinera les offres pour s'assurer qu'elles sont complètes, qu'elles ne comportent aucune erreur de calcul, que les documents ont été dûment signés et que ces offres répondent globalement aux conditions stipulées</p> <p>Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par multiplication du prix unitaire et de la quantité, le prix unitaire prévaudra, et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée. S'il existe une divergence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaudra.</p>
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Deux firmes différentes, en fonction des facteurs suivants : <b>Les offres partielles sont autorisées, l'évaluation des offres sera faite par lot. Ce marché constitue trois (3) lots distincts.</b> <input type="checkbox"/> <b>Le PNUD n'attribuera pas plus d'un lot à une même firme. Ce marché est scindé en deux lots, Une firme ne peut pas, selon le règlement de l'appel d'offres, se voir attribuer plus d'un lot.</b>
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de travaux et Bon de commande
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de 3 jours
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ

Annexes de la présente RFQ <sup>6</sup>	<input type="checkbox"/> Termes de référence / Cahier de prescription techniques (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (Bordereaux de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4).  <b>NB</b> : La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Les demandes de renseignements peuvent être envoyées avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante  (Demandes de renseignements écrites uniquement) <sup>7</sup>	<a href="mailto:procurement.ht@undp.org">procurement.ht@undp.org</a>  Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

<sup>6</sup> Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

<sup>7</sup> La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même si il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

**Annexes**

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DEPARTEMENTAUX DE L'OPC:

Lot 1. JEREMIE  
Lot 2. SAINT MARC



L'entreprise dont la soumission a été acceptée et qui sera chargée d'exécuter les travaux suivant les clauses et conditions du dossier sera ci-après dénommée l'**Entrepreneur** ou **Partenaire d'exécution**.  
L'Office de la Protection du Citoyen est ci-après dénommé le **Maître d'ouvrage**.

### 3- Description Générale

Les travaux faisant l'objet de la présente description technique consistent à des travaux de construction des locaux départementaux de l'OPC.

Ce marché constitue trois lots distincts et comprend :

- Lot 1. Jérémie
- Lot 2. Saint Marc

### 4- Caractère des travaux à exécuter

Les travaux du présent projet consistent en la construction d'un local de cent mètres carrés (100m<sup>2</sup>) au à Jérémie et à Saint Marc, comprenant respectivement :

- une (1) salle de conférence,
- une (1) salle des plaintes,
- un (1) bureau du Chef,
- deux (2) chambres,
- une cuisine + réfectoire
- quatre (4) toilettes.

Spécifiquement, il s'agira de procéder aux travaux suivants :

- 1- mobilisation et installation de chantier,
- 2- implantation,
- 3- fouille et évacuation des déblais
- 4- fonçage
- 5- béton de propreté
- 6- pose longrine
- 7- maçonnerie de roche
- 8- chaînage inférieur
- 9- acier semelle
- 10- acier colonne
- 11- béton parquet
- 12- coffrage semelle
- 13- coffrage colonne
- 14- élévation
- 15- pose de poutre
- 16- pose de dalle
- 17- crépissage et enduisage
- 18- pose de dalle toiture
- 19- travaux hydrauliques et sanitaires, y compris les fosses sceptiques
- 20- travaux électriques
- 21- pose de fenêtres et portes
- 22- peinture
- 23- escalier
- 24- carrelage



**g) Électricité**

L'alimentation électrique des locaux se fera à partir du courant de ville ou, à défaut, d'un groupe électrogène et/ou de panneaux solaires. Elle sera supportée d'un dispositif comportant un inverter et des batteries. Et, la distribution sera assurée à partir d'une boîte de plusieurs circuits.

**h) Fils et câbles**

Sauf en cas de précision spéciales, tous les fils et câbles devront avoir une isolation thermoplastique type THW /ou XHHW 90 c résistant à l'humidité et à la chaleur et adapté au courant de 600 V. Tous les fils devront être en cuivre. Les fils en aluminium ne seront pas acceptés.

Le ciblage ne devra présenter aucune épissure de jonction à l'intérieur des gaines, tous les branchements devront se faire au moyen de boîtes de connexion approuvées.

La taille des fils sera # 12 AWG minimum

Toutes les phases de courant devront être identifiées à l'aide d'un code couleur.

Le code couleur sera comme suit :

Phase A.....Noir

Phase B.....Rouge

Phase C.....Bleu

Neutre.....Blanc

Fil de terre.....Vert

**i) Peinture**

Les locaux départementaux et communaux de l'OPC seront peints selon les couleurs de l'institution (grise et blanche). Toutes les surfaces à peindre seront préalablement nettoyées et débarrassées de toutes impuretés avant l'application de la couche de peinture.

**DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX**

## DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RELATIF A LA CONSTRUCTION DU LOCAL DEPARTEMENTAL OPC

## A SAINT MARC : LOT 2

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité
<b>A</b>	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>		
1	Mobilisation et installation de chantier	u	1
2	Implantation	m2	98,7
2.1	Fouille et évacuation des déblais	m3	35
3	Fonçage	m3	4,44
4	Maçonnerie de roches	m3	37
5	Béton : de propretés, des semelles, des colonnes, des chainages, du parquet et de dalle	m3	43,93
6	Ferrailage : mise en place des semelles, socles, colonnes, chainages, parquets et dalle		
6.1	Semelles et socles	Lbs	961,92
6.2	Colonnes	Lbs	1221,48
6.3	Chainages	Lbs	2470,88
6.4	Parquet	Lbs	902,4
6.5	Dalle	Lbs	4919,64
7	Coffrage et décoffrage des chainages	u	1
8	Maçonnerie blocs	m2	184
9	Finition : crépissage et enduisage des poteaux, des murs et du plafond	m2	598,4
10	Revêtement parquet : pose de céramique	m2	127
11	Ferronnerie : fabrication et installation en fer forgé	u	16
12	Fenêtres en lames de verre	u	13
13	Portes	u	10
<b>B</b>	<b>TRAVAUX ELECTRIQUES</b>		
1	Installation du circuit électrique (tuyaux et fils 12, prises 110v et interrupteur, safety	u	1
2	Installation des lampes	u	14
<b>C</b>	<b>TRAVAUX HYDRAULIQUES &amp; SANITAIRES</b>		
1	Installation de la tuyauterie	u	1
2	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	2
3	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	1
4	Installation d'un évier	u	1
5	Installation d'un château d'eau de 400 gal	u	400
6	Réservoir	gal	2000
7	Fosse sceptique	gal	1872
<b>D</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE</b>		
1	Application de deux couches de peinture sur toute la surface intérieure et extérieure des murs et du plafond	m2	608,4
2	Peinture grillage et porte	u	1



## TABLEAU DE COUT DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL DEPARTEMENTAL OPC

## A JEREMIE : LOT 1

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Cout Unitaire (HTG)	Cout Total (HTG)
<b>A</b>	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>				
1	Mobilisation et installation de chantier	u	1		
2	Implantation	m2	98,7		
2.1	Fouille et évacuation des déblais	m3	35		
3	Fonçage	m3	4,44		
4	Maçonnerie de roches	m3	37		
5	Béton : de propretés, des semelles, des colonnes, des chainages, du parquet et de dalle	m3	43,93		
6	Ferrailage : mise en place des semelles, socles, colonnes, chainages, parquets et dalle				
6.1	Semelles et socles	Lbs	961,92		
6.2	Colonnes	Lbs	1221,48		
6.3	Chainages	Lbs	2470,88		
6.4	Parquet	Lbs	902,4		
6.5	Dalle	Lbs	4919,64		
7	Coffrage et décoffrage des chainages	u	1		
8	Maçonnerie blocs	m2	184		
9	Finition : crépissage et enduisage des poteaux, des murs et du plafond	m2	598,4		
10	Revêtement parquet : pose de céramique	m2	127		
11	Ferronnerie : fabrication et installation en fer forgé	u	16		
12	Fenêtres en lames de verre	u	13		
13	Portes	u	10		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>					
<b>B</b>	<b>TRAVAUX ELECTRIQUES</b>				
1	Installation du circuit électrique (tuyaux et fils 12, prises 110v et interrupteur, safety	u	1		
2	Installation des lampes	u	14		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX ELECTRIQUES</b>					
<b>C</b>	<b>TRAVAUX HYDRAULIQUES &amp; SANITAIRES</b>				
1	Installation de la tuyauterie	u	1		
2	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	2		
3	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	1		
4	Installation d'un évier	u	1		
5	Installation d'un château d'eau de 400 gal	u	400		
6	Réservoir	gal	2000		
7	Fosse sceptique	gal	1872		

## TABLEAU DE COUT DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL DEPARTEMENTAL OPC

## A SAINT MARC : LOT 2

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Cout Unitaire (HTG)	Cout Total (HTG)
<b>A TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>					
1	Mobilisation et installation de chantier	u	1		
2	Implantation	m2	98,7		
2.1	Fouille et évacuation des déblais	m3	35		
3	Fonçage	m3	4,44		
4	Maçonnerie de roches	m3	37		
5	Béton : de propretés, des semelles, des colonnes, des chainages, du parquet et de dalle	m3	43,93		
6	Ferrailage : mise en place des semelles, socles, colonnes, chainages, parquets et dalle				
6.1	Semelles et socles	Lbs	961,92		
6.2	Colonnes	Lbs	1221,48		
6.3	Chainages	Lbs	2470,88		
6.4	Parquet	Lbs	902,4		
6.5	Dalle	Lbs	4919,64		
7	Coffrage et décoffrage des chainages	u	1		
8	Maçonnerie blocs	m2	184		
9	Finition : crépissage et enduisage des poteaux, des murs et du plafond	m2	598,4		
10	Revêtement parquet : pose de céramique	m2	127		
11	Ferronnerie : fabrication et installation en fer forgé	u	16		
12	Fenêtres en lames de verre	u	13		
13	Portes	u	10		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>					
<b>B TRAVAUX ELECTRIQUES</b>					
1	Installation du circuit électrique (tuyaux et fils 12, prises 110v et interrupteur, safety	u	1		
2	Installation des lampes	u	14		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX ELECTRIQUES</b>					
<b>C TRAVAUX HYDRAULIQUES &amp; SANITAIRES</b>					
1	Installation de la tuyauterie	u	1		
2	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	2		
3	Installation des appareils sanitaires par unité de toilettes comprenant WC et lavabo et douche, porte-papier, distributeur de savon	u	1		
4	Installation d'un évier	u	1		
5	Installation d'un château d'eau de 400 gal	u	400		
6	Réservoir	gal	2000		
7	Fosse sceptique	gal	1872		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX HYDRAULIQUES &amp; SANITAIRES</b>					

**Annexe 3 : PLANS**



défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

#### 9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### 10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

#### 11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

#### 12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

#### 13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

#### 14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### 15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

#### 16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 **Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.



Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

**Cordialement,**



Safiou Ezzo Ouro-Doni  
Directeur adjoint de pays- Opérations  
PNUD Haïti

Date : 11 avril 2017